A VOTRE DOMICILE SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital social de 10.000 euros
Siège social : 113 RUE SAINT JACQUES, 91150 ETAMPES

503 696 296 R.C.S. EVRY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Copie certifiée conforme

Madame Carine BURET
Gérante

ETAT DE SYNTHESE DES COMPTES

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	22 400,00	22 400,00		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.				
Immobilisations incorporelles	22 400,00	22 400,00		
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et out. industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 681,44	3 669,20	2 012,24	1 078,15
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corp.				
Immobilisations corporelles	5 681,44	3 669,20	2 012,24	1 078,15
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 160,00		1 160,00	1 160,00
Immobilisations financières	1 160,00		1 160,00	1 160,00
Actif immobilisé	29 241,44	26 069,20	3 172,24	2 238,15
Matières premières, autres approvisionnement				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés	34 438,82		34 438,82	43 736,30
Autres créances	7 180,06		7 180,06	13 655,47
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	41 618,88		41 618,88	57 391,77
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	151 188,95		151 188,95	101 185,42
Divers	151 188,95		151 188,95	101 185,42
Actif circulant	192 807,83		192 807,83	158 577,19
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Comptes de régularisation				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total Actif	222 049,27	26 069,20	195 980,07	160 815,34

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 018,99	-9 339,66
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	30 989,52	6 320,67
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	38 970,53	7 981,01
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	143,50	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		67 168,33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 980,38	12 485,92
Dettes fiscales et sociales	75 681,53	61 116,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		12 064,00
Dettes	83 805,41	152 834,33
Produits constatés d'avance	73 204,13	
Ecarts de conversion - Passif		
Total Passif	195 980,07	160 815,34

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : A VOTRE DOMICILE SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 195 836,57 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 30 989,52 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices. et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Indicateur	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	22 400,00			22 400,00
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	22 400,00			22 400,00
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations gén., agencts. et amén. des constructions				
Installations techn., mat. et out. industriels				
Installations gén., agencts. et amén. divers	2 156,30	1 699,52	1 135,90	2 719,92
Matériel de transport				
Matériel de bureau et infor., mobilier	4 102,83		1 141,31	2 961,52
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 259,13	1 699,52	2 277,21	5 681,44
Participations évaluées par mise en éq.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	1 160,00			1 160,00
Immobilisations financières	1 160,00			1 160,00
Total	29 819,13	1 699,52	2 277,21	29 241,44

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Indicateur	Immobilisati… incorporelles	Immobilisati… corporelles
Dotations de l'exercice		765,43
Compléments suite à réévaluation		
Dotations exceptionnelles		
Sur immob. amorties en dégressif		
Sur immob. amorties suivant autre méthode		
Sur immob. amorties en linéaire		765,43
Augmentations de l'exercice		
Sur immob. transférées		
Sur immob. mises au rebut		
Sur immob. cédées		

Amortissements des immobilisations

Indicateur	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	22 400,00			22 400,00
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	22 400,00			22 400,00
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations gén., agencts. et amén. des constructions				
Installations techn., mat. et out. industriels				
Installations gén., agencts. et amén. divers	2 156,30	731,74	1 598,55	1 289,49
Matériel de transport				
Matériel de bureau et infor., mobilier	3 024,68	2 812,60	3 457,57	2 379,71
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 180,98	3 544,34	5 056,12	3 669,20
Participations évaluées par mise en éq.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
Immobilisations financières				
Total	27 580,98	3 544,34	5 056,12	26 069,20

Notes sur le bilan

Etat des provisions :

Indicateur	En début d'exercice	Dotations	Reprises	En fin d'exercice
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total				
Ventilation des dotations et reprises				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Produits à recevoir

Produits constatés d'avance

Dettes

Etat des dettes

Le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Notes sur le bilan

Charges à payer

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 100,00 titres.

Indicateur	Nombre de titres	Valeur nominale
Titres au début de l'exercice		
Titres émis au cours de l'exercice		
Titres remboursés au cours de l'exercice		
Titres en fin d'exercice		

Notes sur le bilan

Filiales et participations

A VOTRE DOMICILE SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital social de 10.000 euros
Siège social : 113 RUE SAINT JACQUES, 91150 ETAMPES

503 696 296 R.C.S. EVRY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le dix juin, à dix heures,

au 113 RUE SAINT JACQUES, 91150 ETAMPES,

les associés (les « **Associés** ») de la société A VOTRE DOMICILE SERVICES, société à responsabilité limitée au capital social de 10.000 euros, dont le siège social est situé 113 RUE SAINT JACQUES, 91150 ETAMPES, identifiée sous le numéro 503 696 296 R.C.S. EVRY (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (l'« **Assemblée** »), sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents ou représentés :

- Madame Carine BURET,
  Titulaire de 60 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Emmanuel BURET,
  Titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,

Associés de la Société et représentant en tant que tel 100 parts sociales sur les 100 parts sociales émises par la Société.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par Madame Carine BURET en sa qualité d'Associée Gérante détenant le plus grand nombre de parts sociales.

La Présidente de séance met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des résolutions proposées par la Gérance ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

CB CB

Puis, la Présidente de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Quitus à la Gérance,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts,
- pouvoirs pour formalités.

La Présidente de séance donne ensuite lecture du rapport.

La Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Quitus à la Gérance)

L'Assemblée, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 30.990 euros.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Gérance au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 30.990 euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau »,
  La somme de 25.990 euros,
  Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 22.971 euros.
- A la distribution des dividendes,
  La somme de 5.000 euros.
- Et de mettre en paiement ladite somme à compter de ce jour, à raison de 50,00 euros par part sociale.

A hauteur de 5.000,00 euros, le montant des dividendes ci-dessus sera distribué à des personnes physiques et sera donc éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2°/ du Code Général des Impôts en cas d'option expresse et irrévocable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. A défaut d'exercice de cette option dans la déclaration des revenus des personnes physiques, les dividendes supporteront de plein droit une imposition forfaitaire au taux unique de 12,8 % sur leur montant brut sans abattement, auquel s'ajouteront les prélèvements sociaux dus au taux global de 17,2 %.

Par ailleurs, l'Assemblée choisit le régime d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Enfin, il est précisé :

(i) que les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune) pourront demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % ;

(ii) que ce prélèvement obligatoire et les prélèvements sociaux seront prélevés à la source par l'établissement payeur, hors le cas des dividendes afférents à des titres détenus dans un PEA qui en sont dispensés.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention n'a été conclue ou ne s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la Présidente de séance, lequel, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et tous les Associés présents ou représentés.

Madame Carine BURET
Gérante Associée

Monsieur Emmanuel BURET
Associé